Département du Bas-Rhin

Arrondissement

Commune de MOMMENHEIM Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Septembre 2023

de Haguenau-Wissembourg

Nombre d'élus :

19

Elus:

19

En fonction:

19

Sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents :

15

GUTH Florence M. Jérôme **BERTIN** M. Steve **FUHRMANN** Mme Aniko JUNG **JAECK** Mme Mme Elisabeth Mme Aurélia HEINRICH KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL Mme Caroline M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Alain KEITH avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- M. Alain BIETH avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Agnès KAMMERRER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 AUX ASSOCIATIONS: SYNDICAT D'AVICULTURE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (OMSCL) ET ASSOCIATION LA PRISE EN PASSANT MOMMENHEIM (ECHECS)

Rapporteur: M. Jeannot KLEIN

Monsieur Jeannot KLEIN rappelle aux élus que les associations de la commune sont soutenues financièrement par l'octroi d'une subvention communale annuelle.

Une réunion s'est tenue le 31 mai 2023 en présence des élus municipaux membres de l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OMSCL).

Monsieur KLEIN soumet à l'assemblée la résolution suivante, en application des décisions du 31 mai 2023 :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

VU le budget primitif 2023 et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »,

Publication sur le site internet de la commune le : 15/09/2023

VU les montants des subventions attribués en 2022,

VU la demande de subvention déposée par chaque association,

- > ARRETE la liste des associations bénéficiaires,
- > FIXE les montants respectifs comme suit :

Soit une somme totale de :	5 250,00 €
SYNDICAT D'AVICULTURE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS	500,00€
LA PRISE EN PASSANT (ECHECS)	750,00€
OMSCL	4000,00€

> CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Francis WOLF

Le (la) secrétaire de séance, **Eric MULLER, 1er adjoint au** maire





